

**ECONOMIE** lundi 14 février 2011

Eveline Widmer-Schlumpf lâche du lest

Willy Boder

Secret bancaire La conseillère fédérale admet, a priori, certaines demandes de l'OCDE

La ministre des Finances se dit prête à rendre nettement plus faciles les échanges d'informations avec les autorités fiscales européennes, en réduisant les critères d'entrée en matière de l'Administration fédérale des contributions.

Dans une interview, publiée dimanche dans *Zentralschweiz am Sonntag*, Eveline Widmer-Schlumpf vole au-devant des désirs de l'OCDE. Elle estime que les critères d'entrée en matière pour une demande d'entraide fiscale peuvent sans autres être assouplis. Elle rappelle que l'accord avec la France, par exemple, n'exige plus la mention du nom de la banque. Selon la conseillère fédérale, le nom du client ne devrait pas non plus être indispensable pour ouvrir une procédure. Une identification du client sur la base d'un «numéro d'assurance» ou d'un numéro AVS est, selon la ministre des Finances, équivalente à la divulgation du nom du titulaire d'un compte.

Redéfinir l'évasion fiscale

Eveline Widmer-Schlumpf entend d'autre part «sérieusement discuter» de la question de la séparation entre fraude fiscale et évasion fiscale qui existe toujours en droit suisse pour les citoyens suisses. La conseillère fédérale laisse clairement entendre qu'une évasion fiscale de longue durée ou portant sur un montant important devrait être considérée comme un délit pénal assimilé à de la fraude fiscale. La ministre des Finances semble également souhaiter que l'administration fiscale puisse poursuivre d'office des infractions fiscales commises par des citoyens suisses, mais découvertes à l'occasion de procédures d'échanges d'informations touchant des citoyens étrangers. Elle dément pourtant vouloir, par ce biais, affaiblir le secret bancaire.

Ces délits pourraient, par exemple, toucher des agents d'affaires ou des intermédiaires suisses qui ont touché des commissions non déclarées liées à des opérations frauduleuses menées par des clients étrangers en rapport avec des banques suisses.

Eveline Widmer-Schlumpf reconnaît également que la Confédération n'a aucun droit au versement éternel d'une partie du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS). Elle prépare d'ailleurs deux versions du budget 2012 de la Confédération. L'une avec, et l'autre sans, les 833 millions de francs provenant de la BNS. Par ailleurs, la conseillère fédérale ne souhaite pas un accroissement du pouvoir de la BNS en matière de réglementation bancaire. Elle soutient en revanche l'idée d'un échange renforcé d'informations entre l'autorité de contrôle

